



Déchéance du droit aux intérêts

Par **Pierrot94**, le **15/05/2019** à **15:32**

Bonjour,

j'ai un contrat avec un organisme qui ne m'a jamais transmis l'échéancier depuis la signature du regroupement de deux crédits en un seul. (**crédit signé le 06/10/2009**)

A la suite du chômage de mon épouse j'avais demandé une diminution de l'échéance, mais aucune réponse, donc j'ai saisi le Tribunal et pendant 24 mois je n'ai rien réglé a cet organisme, et **a la fin des ordonnances, j'ai redemandé cet échéancier ainsi que le montant de chaque échéance, ceci sans résultat.**

Aucune lettre d'information chaque année sur le montant restant du (loi Lagarde)

Pendant ce temps cet organisme a transmis mon dossier a plusieurs huissiers, car a chaque fois que je demande a l'huissier qui reçoit le dossier de me transmettre cet échéancier, il est révoqué par cet organisme.

Je voudrais connaître la procédure pour faire tomber les intérêts qui me sont réclamés

Cordialement

Par **Pierrot94**, le **12/06/2019** à **18:09**

Bonjour,

Puis-je avoir une réponse à cette question afin que je puisse faire tomber les intérêts sur plusieurs années.

Cordialement

Pierrot 94